



EDITION FRANCAISE

MEDWAVES

BULLETIN D'INFORMATION DU PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE • PUBLIE EN FRANCAIS ET EN ANGLAIS • NOVEMBRE-DECEMBRE 1985 • NUMERO 3

**4^{ème} Réunion ordinaire des Parties contractantes
à la Convention de Barcelone**
Gênes, 9-13 septembre 1985



Le Message de Gênes
“ACCELEREZ L' ACTION”

pour protéger et améliorer la qualité de la mer Méditerranée

"UN DANGER COMMUN NECESSITE UNE DEFENSE COMMUNE non pas sur le papier mais dans la réalité concrète"

Dans sa déclaration liminaire à la quatrième Réunion ordinaire des Parties contractantes à la Convention de Barcelone, M. M.K. Tolba, Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'Environnement a tout d'abord fait une rétrospective du Plan d'action pour la Méditerranée qu'il a appelé le "premier accord sur l'environnement" lequel, à la réunion de Gênes tenue du 9 au 13 septembre 1985, célébrait son dixième anniversaire.

Le Directeur exécutif du PNUE a poursuivi en soulignant que "le PNUE mentionne fréquemment le Plan d'action pour la Méditerranée comme l'une de ses réalisations les plus remarquables. Dans des conditions très difficiles, de nombreux résultats ont été obtenus en très peu de temps. Le Plan d'action est devenu un modèle, non seulement pour les autres accords du PNUE sur les mers régionales, mais aussi pour d'autres accords internationaux qui s'adressent à une vaste gamme de problèmes écologiques. Et les progrès réalisés dans l'application du Plan d'action servent de critères pour apprécier d'autres accords.

Ainsi donc, continua M. Tolba, s'il peut sembler qu'aujourd'hui je porte un jugement quelque peu critique sur la situation, c'est simplement par rapport aux objectifs élevés fixés par les gouvernements à Barcelone, lorsqu'ils ont adopté la Convention, puis les protocoles".

En abordant quelques questions critiques, le Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'Environnement a mis l'accent sur le fait que "les Parties contractantes ont créé un dispositif qui n'est pas encore pleinement utilisé. La Convention elle-même donne généralement satisfaction; les instruments juridiques ont fait l'objet d'une approbation quasi universelle; la qualité des informations scientifiques est élevée; un secrétariat et tout un ensemble d'unités administratives et d'institutions de soutien sont en place et fonctionnent. Et cependant, cette structure organisationnelle très élaborée risque d'être considérée comme une façade. C'est comme si dans un magasin tout était dans la vitrine et qu'il n'y avait rien à vendre sur les étagères à l'intérieur.

Certes, indiqua M. Tolba, des progrès ont été réalisés au cours des dix dernières années. Ces progrès se situent surtout dans le domaine de la surveillance scientifique, mais nous continuons à ne pas disposer de connaissances suffisantes sur le mouvement complexe des masses d'eau de la Méditerranée et en particulier sur leur rôle dans le transport et la répartition des polluants".

Faisant plus particulièrement allusion aux activités du Programme MED POL, M. M. Tolba déclara: "le Programme de surveillance continue et de recherche en matière de pollution en Méditerranée est à la base du Plan d'action. Grâce à la coopération, il a été possible d'effectuer une évaluation globale de la



pollution microbienne des plages, des parcs à coquillages et des eaux d'élevage de fruits de mer et de la pollution des produits de la mer par le mercure. C'est là un important succès à l'actif de vos savants et de vos institutions scientifiques. Cependant, l'objectif qui consiste à obtenir des données régulières à partir d'un réseau de surveillance à l'échelle du bassin n'a pas encore été atteint. Les informations fournies sur les sources, les niveaux, les cheminements et les effets des polluants par les 80 institutions nationales de recherche compétentes qui constituent le réseau du MED-POL n'ont pas encore permis d'établir des bases solides pour entreprendre une action efficace sur plusieurs autres fronts".

Et le Directeur exécutif du PNUE a poursuivi en soulignant "la rapidité avec laquelle le Protocole contre la pollution d'origine tellurique avait été ratifié. Mais nous sommes déçus par le fait que de nombreux Etats montrent peu d'empressement à adopter les critères, ayant force juridique obligatoire, proposés par le PNUE, de concert avec l'OMS et la FAO. Ces critères n'ont pas été contestés et aucune formule de rechange n'a été proposée, mais aucune mesure n'a non plus été prise. J'espère qu'à la présente réunion, la décision sera prise d'adopter ces critères. Si tel n'est pas le cas, quels autres critères faudrait-il proposer? Et si ce n'est pas maintenant, à quel moment?"

Un peu plus tard dans sa déclaration, le Directeur exécutif du PNUE a posé la question "Pourquoi les gouvernements ne donnent-ils pas suite aux résultats des recherches effectuées? Je reconnais, a-t-il ajouté, qu'il est toujours moins coûteux de ne rien faire tout de suite, en espérant que les problèmes disparaîtront. Mais les problèmes ne disparaîtront pas, et il ressort des évaluations effectuées chaque année que plus nous attendons et plus notre folie nous coûtera cher. L'intérêt bien compris de chacun - l'intérêt pour l'avenir - doit nous encourager à agir. Il ne saurait être une excuse pour ne rien faire".

Traitant du Plan bleu et du Programme d'actions prioritaires, M. Tolba a reconnu que la première phase du Plan bleu a présenté une image intéressante de ce bassin méditerranéen, façonné par l'histoire commune de pays qui ont tant de valeurs en commun mais qui hésitent ou tardent encore à reconnaître leur identité commune et leur avenir commun; puis M. Tolba a souligné qu'il est "absolument essentiel d'élaborer des stratégies qui tiennent pleinement compte de la nécessité de conserver les ressources communes. C'est pourquoi, le PNUE invite instamment les Etats à prendre d'abord en considération les scénarios de développement qui découleront du Plan bleu et du Programme d'actions prioritaires".

En ce qui concerne les efforts qu'il faudrait faire pour créer des aires spécialement protégées dans la région de la Méditerranée, le Directeur exécutif a déclaré: "Nous sommes particulièrement soucieux de voir les Parties contractantes prendre des mesures immédiates pour protéger les zones qui présentent une importance écologique spéciale et les mammifères marins menacés de disparition", et a continué en rappelant à son auditoire que "le rôle de catalyseur que le PNUE joue en Méditerranée tire à sa fin. Nous avons consacré, a-t-il ajouté, au total plus de 8 millions de dollars à l'élaboration du Plan d'action pour la Méditerranée et une infrastructure a été créée, qui correspond à la complexité de la situation".

Pour conclure son discours liminaire à la Quatrième réunion ordinaire des Parties contractantes à la Convention de Barcelone, le Directeur exécutif du PNUE, M. M. K. Tolba a proposé aux délégations des Etats méditerranéens ce qui suit:

"Pour marquer votre détermination commune de donner suite aux résultats du Plan, il serait approprié que vous adoptiez une déclaration qui mettrait véritablement ce plan au service des peuples de la région. Je vous propose aussi, a-t-il dit, d'adopter un programme d'action énonçant des objectifs clairement définis pour la décennie à venir. Outre l'accélération de certains éléments du Plan d'action que j'ai précédemment mentionnés, ces objectifs devraient comprendre:

- la construction d'installations pour la collecte des résidus pétroliers dans tous les grands ports;
- la construction d'usines de traitement des eaux usées dans toutes les agglomérations de plus de 100 000 habitants;
- la construction d'installations appropriées d'évacuation des eaux usées dans toutes les agglomérations de plus de 10 000 habitants;
- la prise de dispositions qui assurent le plein accès des pays en développement à la technologie et à l'expertise existant dans le domaine de l'océanographie et du contrôle de la pollution". ■

UN NOUVEAU BUREAU A ETE ELU A GENES POUR LA PERIODE BIENNALE 1985-1987

Après un mandat de deux ans, S.E. M. Z. Kovačević a cédé la place au nouveau Président des Parties contractantes à la Convention de Barcelone, S.E. le Ministre des Travaux publics et de l'Urbanisme d'Espagne, M. Javier L. Saenz de Cosculluela

Il faut trouver la solution dans les actions menées au niveau national; nos efforts dans cette direction devant être accrus de façon considérable.



lieu de rester les bras croisés ou encore pire de contribuer à la détérioration de la mer. Si je me tourne vers l'avenir, je vois qu'il est nécessaire de nous nous engageons tous, pas uniquement d'ailleurs en contribuant davantage au Fonds d'affectation spéciale. Nous devons tous nous engager beaucoup plus au niveau national. Il faut trouver la solution dans les actions menées au niveau national, nos efforts dans cette direction devant être accrus de façon considérable.

Les problèmes de l'environnement dans le bassin méditerranéen, qui ont réuni nos gouvernements, n'ont aucunement perdu au cours des dix dernières années leurs menaçantes dimensions. Notre capacité de porter atteinte à l'environnement et d'endommager certaines de ses caractéristiques essentielles ne s'est pas réduite en dépit de succès sporadiques et locaux pour limiter les dommages et même améliorer la situation. Les preuves recueillies grâce au Plan d'action indiquent qu'il est nécessaire de prendre des mesures plus énergiques pour atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés il y a dix ans. En même temps, je suis convaincu que le Plan d'action a acquis une plus grande force et atteint une plus grande maturité puisque les États riverains ont commencé à aborder le problème en réagissant par la promulgation de lois et en améliorant leur capacité scientifique au

Les côtes autrefois magnifiques de notre mer commune continuent à se détériorer à cause d'un développement mal planifié. La riche végétation de la région méditerranéenne, ses paysages uniques sont trop souvent remplacés par des complexes urbains, industriels et touristiques impersonnels. Les eaux littorales reçoivent des quantités sans cesse croissante de polluants, ce qui rend la mer peu attrayante pour les utilisateurs et les produits de la mer peu sûrs pour les consommateurs. L'air même que l'on respire dans certaines parties de la Méditerranée a changé, le ciel bleu pur étant remplacé par un ciel gris dû à la brume de pollution chronique, avec les effets contraires que cela implique pour la santé, la végétation et la vie sauvage. Le nombre de lieux où cela se produit augmente à un rythme qui devrait être considéré comme inacceptable" □

L'Espagne attache une importance particulière à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution et au développement harmonieux de la région

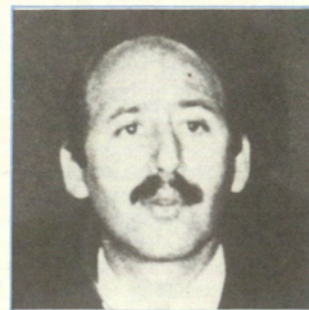
Mon Gouvernement attache une importance particulière à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution et au développement harmonieux de la région.

Il s'agit pour l'Espagne d'une question sur laquelle tous les partis politiques sont d'accord, comme l'ont prouvé les deux conférences inter-gouvernementales qui ont été invitées à se réunir à Barcelone où le Plan d'action pour la Méditerranée a été approuvé.

Les autorités publiques espagnoles sont sensibles au fait que la conservation et la protection de l'environnement sont des aspirations de notre peuple qu'il faut satisfaire. Pour ce qui est de la législation, la Constitution espagnole actuellement en vigueur, adoptée en 1978, contient des dispositions importantes à ce sujet.

Ainsi, en ce qui concerne le littoral, l'article 132 stipule que les plages, la zone de contact mer-terre et les eaux côtières relèvent du domaine public.

Au cours de cette décennie, un total de 26.000 millions de pesetas (N.R.: 190 millions de dollars E.U. valeur 1983, FMI) a été investi pour des travaux d'adduction d'eau, des réseaux d'épuration et d'évacuation, desservant 181 communautés de la côte méditerranéenne et permettant qu'actuellement la majeure partie des communautés littorales soit équipée d'installations appropriées.



De 1983 à 1985, 70 projets ont été réalisés ou sont en cours de réalisation dont 51 sont destinés à la protection ou la mise en valeur des plages, à la construction de voies d'accès ou de passages pour piétons.

Les investissements pour la période de trois ans allant de 1983 à 1985 s'élèvent à 7000 millions de pesetas, rythme d'investissement qui sera maintenu dans les années à venir" □



GENES, 9 - 13 SEPTEMBRE 1985

LES PARTIES CONTRACTANTES EXPRIMENT LEUR VOLONTÉ DE COLLABORER POUR UNE MER COMMUNE PLUS SAIN

ALGERIE: "La convocation de cette réunion, à un niveau ministériel, si elle coïncide avec le dixième anniversaire de l'adoption du Plan d'action, ne saurait être une simple circonstance commémorative formelle mais constitue au contraire une occasion privilégiée pour procéder à un examen serein et à une évaluation objective des activités entreprises et à l'identification des obstacles rencontrés, afin de mieux projeter les actions nécessaires à entreprendre durant les années à venir. C'est dans cet esprit constructif que la délégation d'Algérie tient à exprimer sa satisfaction pour les résultats positifs et encourageants enregistrés dans l'exécution de certains programmes et à partager son inquiétude face aux retards et lenteurs accumulés dans la réalisation de programmes non moins importants."

CEE: "Au cours de la première décennie, les hommes politiques, les fonctionnaires et les experts ont vu le besoin de protéger la mer Méditerranée et ses ressources écologiques, culturelles et économiques. Ils étaient aussi déterminés à établir les structures nécessaires. Mais il est certain que maintenant, il faut assurer que tout citoyen, préoccupé de l'avenir de la Méditerranée, se sente concerné et comprenne que les questions d'environnement le touchent personnellement. Ce qui à son tour signifie sûrement que nous devons de plus en plus progresser et passer de la planification aux actions concrètes que peut voir et dont peut bénéficier le simple citoyen."

C'est dans cet esprit que je voudrais terminer en répétant ce que j'ai dit au début, c'est-à-dire que la Communauté européenne est prête - dans la mesure de ses possibilités - à faire de son mieux pour aider à assurer le progrès futur du Plan d'action pour la Méditerranée."

CHYPRE: "Le Gouvernement de Chypre, et surtout par l'intermédiaire du Département des Pêches et Ressources naturelles, participe activement aux divers aspects opérationnels du PAM. Avec l'aide du Plan d'action pour la Méditerranée, nous avons pris part à la majorité des projets de la Phase I du Programme MED POL et nous participons actuellement aux activités de surveillance continue et de recherche de la

Phase II. De plus, des projets de recherche et de surveillance continue, des programmes en faveur de la conservation de la nature et de la protection d'espèces menacées ont été élaborés et sont mis en oeuvre avec la coopération et l'assistance d'organisations internationales. Dans la mesure de nos possibilités, nous allons poursuivre nos efforts pour une mise en oeuvre réussie du Plan d'action pour la Méditerranée parce que nous croyons en ses objectifs et dans la philosophie qui a tracé sa voie; nous pensons également que sans lui, le progrès vers la conservation de la Méditerranée recevrait un coup d'assommoir."

EGYPTE: "La République arabe d'Egypte soutient pleinement les recommandations présentées par le Directeur exécutif à cette réunion. Celles-ci nous offrent un aperçu sage et complet de la promotion de nos efforts en faveur de la protection que requiert cette mer. En dépit des sommes élevées qu'impliquent les projets concernant la protection de l'environnement dans cette région et le lourd fardeau que cela représente pour nous tous, nous lançons un appel à tous les pays ici présents pour qu'ils poursuivent les efforts qui ont commencé à porter des fruits, dix ans après la signature de la Convention de Barcelone et la formulation du Plan d'action pour la Méditerranée. Nous prions aussi les Parties contractantes qui ne l'ont pas encore fait de ratifier le plus vite possible tous les protocoles relatifs."

ESPAGNE: "Dans la tâche qui consiste à préserver le littoral, il est indispensable d'avoir recours à la coopération internationale. Nous pensons que le Plan d'action pour la Méditerranée est le cadre idéal d'un travail efficace et fructueux."

On peut bien comprendre l'importance des travaux de protection du littoral méditerranéen pour un pays comme le mien qui possède 1349 km de côtes sur la Méditerranée. D'un autre côté, il faut protéger les écosystèmes naturels de ce littoral qui présentent une grande richesse génétique due aux caractéristiques bioclimatiques de l'Espagne et à son relief.

Au cours des dix dernières années, les efforts menés par l'Espagne ayant un rapport direct ou indirect avec le PAM, peuvent être classés en deux groupes: - élaboration de lois et de normes visant à

protéger les valeurs sociales, le milieu et l'écologie du littoral;

- travaux et investissements visant à la protection et à la conservation du milieu littoral, des plages et des eaux côtières."

FRANCE: "Notre rôle de ministres, ici, est de commémorer dix ans de travail: je le fais à mon tour avec reconnaissance. Notre rôle de ministres est de renouveler l'engagement de poursuivre l'effort collectif pour la Méditerranée, le littoral et les régions périphériques dans le cadre du Plan d'action. Je le fais avec assurance. Notre rôle de ministres, c'est aussi d'aller de l'avant avec les moyens que nous voulons mesurer, car ils sont faits de l'argent de nos concitoyens, maintenant que le PNUE n'est plus là pour nous financer. Notre rôle aussi, c'est de faire savoir ce que nous voulons afin que nos habitants, nos entreprises, nos collectivités comprennent l'enjeu: celui qui consiste à ce que vive la Méditerranée et qu'elle puisse, avec le patrimoine de qualité qui est le sien, permettre le développement, tendre à rapprocher les niveaux de vie et affirmer une place plus forte dans le concert des nations de paix."

GRECE: "Il est essentiel pour notre pays de poursuivre la coopération internationale afin d'atteindre les objectifs concrets du PAM, assurer des rapports de paix dans la région et respecter le droit international ainsi que les règlements internationaux pour protéger de façon efficace l'environnement de la Méditerranée pour le bienfait de tous. Si nous acceptons que la caractéristique principale de la première décennie a été d'assurer l'infrastructure administrative et scientifique nécessaire, la nouvelle période que nous entamons doit être marquée par une prise de conscience accrue du public, une évaluation de la situation et l'adoption de mesures appropriées. Les objectifs et les programmes du PAM ne doivent plus seulement relever de spécialistes, ils doivent dépasser les frontières des bureaux et des laboratoires pour devenir familiers aux habitants de la région."

Au nom du Gouvernement grec, nous voudrions une fois encore confirmer notre préoccupation permanente et non moins amoindrie ainsi que notre volonté politique d'assurer le succès du PAM. Nous rappellerons cette posi-

tion au cours de la discussion détaillée sur la Déclaration, lorsque nous soumettrons des commentaires et remarques spécifiques."

ISRAËL: "Pour accélérer la transition des belles paroles à l'action efficace, nous prions les Parties contractantes rassemblées ici d'adopter les recommandations de la Troisième réunion du Groupe de travail sur la coopération scientifique et technique sur les "mesures communes" concernant la qualité des eaux de baignade et la définition pratique de termes et de critères pour l'application du Protocole relatif aux immersions. Le grand délai observé entre l'entrée en vigueur de ce protocole en 1978 et l'élaboration de recommandations pour son application technique doit à l'avenir être évité, particulièrement en ce qui concerne le Protocole relatif à la protection contre la pollution d'origine tellurique. Une application stricte des protocoles, fondée sur des normes et des lignes directrices communes ainsi que des critères de qualité communs est la condition préalable essentielle pour le succès futur du Plan d'action pour la Méditerranée."

ITALIE: "Le Plan d'action est parvenu à créer une nouvelle solidarité dans les initiatives et objectifs de tous les gouvernements du littoral. Si ceux-ci sont bien pensés et soutenus, le Plan d'action pourrait ouvrir la voie à des liens encore plus larges et plus forts. Dans le cadre de la CEE, des efforts sont faits pour assurer que l'attention appropriée soit accordée dans tous les programmes écologiques de la Communauté aux problèmes de la Méditerranée. Je voudrais aussi, ajouta le Ministre de l'Italie, rappeler les actions bilatérales ou trilatérales (toujours dans le cadre des objectifs méditerranéens) que le Gouvernement italien entend à travers des accords établis avec les pays possédant une frontière maritime commune avec l'Italie: avec la Grèce par la mer Ionienne; avec la Yougoslavie par l'Adriatique; avec la France et Monaco par la mer de Ligurie."

MALTE: "Plutôt que de parler du passé, dit le Ministre de Malte, je préférerais parler de l'avenir. Nous croyons que le Plan d'action devrait continuer à fonctionner dans la même ligne générale, au même niveau et dans les mêmes conditions administratives qu'actuellement. Nous ne pensons pas qu'il devrait y avoir de compression ni même temps de grande expansion. Mon gouvernement considère que l'une des activités les plus importantes des années à venir devrait être l'application du Protocole contre la pollution d'origine tellurique. Dans la mesure du possible, tous les éléments idoines du Plan d'action devraient participer à cette action. A ce sujet, M. le Président, je souhaiterais assurer la Conférence que mon gouvernement espère ratifier le Protocole dans un proche avenir."

MAROC: "Nous constatons que le bilan de ces dernières années est

positif et que nous sommes parvenus en effet à cerner les problèmes de pollution en identifiant leurs sources et en mettant en place les structures nécessaires de contrôle et de surveillance continue. Le Maroc a porté un intérêt particulier à la Méditerranée et l'a toujours considérée comme un carrefour de civilisations. La Méditerranée ne doit pas être protégée seulement en tant que ressource entre nos peuples et nos civilisations. Il nous importe donc de faire de notre bassin un lieu de dialogue non seulement pour résoudre les problèmes de la région mais aussi pour contribuer à résoudre les difficultés politiques, économiques et culturelles qui se posent à l'échelle mondiale. C'est autour de ce bassin qu'il faudrait promouvoir le dialogue euro-arabe afin de définir le rôle du Monde arabe et de l'Europe dans le XXI^{ème} siècle."

MONACO: "Monaco, qui accueille le siège de l'accord RAMOGE, a au cours des dix dernières années adhéré, ratifié, entrepris des procédures d'approbation de plusieurs accords ou conventions internationales dont les objectifs rejoignent ceux de notre accord de Barcelone. Enfin dans ce même esprit, des coopérations bilatérales se sont établies et développées avec les Parties contractantes à notre Convention, notamment en ce qui concerne la surveillance, la recherche et la prévention contre les pollutions du milieu marin."

Si le Plan d'action de la Méditerranée a dix ans d'existence et si ce plan est largement positif, il reste encore un long chemin à parcourir. C'est pourquoi, il nous faut instaurer des priorités d'action, éviter les dispersions d'efforts et préférer les réalisations pratiques et immédiates aux projets trop théoriques."

REPUBLIQUE ARABE SYRIENNE: "La Syrie fait tout son possible pour empêcher que des matières polluantes pénètrent en mer. Nous avons créé des stations d'épuration pour protéger la santé publique et l'équilibre de l'environnement. En ce qui concerne les eaux à usage récréatif, nous intensifions les efforts pour faire coïncider nos critères de qualité du milieu avec ceux de l'OMS et du PNUE. La Syrie a élaboré un nouveau plan d'action pour la protection de l'environnement. Un organisme de haute responsabilité a été établi pour surveiller les diverses composantes de l'environnement. Un des objectifs principaux de cet organisme est d'étudier toutes les questions ayant trait à la protection du milieu marin en Syrie et de créer un plan d'urgence en cas de pollution marine."

TUNISIE: "La Tunisie est consciente de la nécessité de se solidariser pour protéger notre mer commune. C'est dans cet esprit de solidarité méditerranéenne que la Tunisie a adhéré à la Convention de Barcelone et aux protocoles y relatifs et manifesté depuis sa ferme volonté pour en assurer avec efficacité la mise en oeuvre de concert avec ses partenaires méditerranéens."

Aujourd'hui, — et dix ans après —, une rapide rétrospective nous permet d'affirmer que nos efforts ont été couronnés de succès. Cependant, nous nous devons d'être critiques envers nous-même pour essayer de "rectifier le tir", si je peux me permettre l'expression. Aussi, le Programme de surveillance de l'environnement MED POL qui, de l'avis de notre délégation, constitue la pierre angulaire du PAM, a apporté les résultats escomptés, une meilleure participation des pays du sud à ce programme aurait certainement permis une appréciation plus stricte de l'état de la pollution de la Méditerranée."

TURQUIE: "En tant que signataire de la Convention de Barcelone et des protocoles y relatifs, la Turquie attache une importance particulière au Protocole relatif à la protection contre la pollution d'origine tellurique. C'est dans cet esprit que la Turquie a pris un certain nombre de mesures dans ce domaine. La Turquie est aussi totalement d'accord avec les objectifs du Centre pour les aires spécialement protégées qui a été créé conformément aux dispositions fondamentales du Protocole. En ce qui concerne l'élaboration des rapports nationaux sur les aires spécialement protégées existantes ou prévues et sur la législation à appliquer, la Turquie a veillé à élaborer les lois nécessaires et créer les institutions permettant une utilisation efficace des ressources naturelles et leur conservation; elle a aussi récemment remodelé son système de planification régionale par un nouveau décret constitutionnel, par lequel nous entendons améliorer l'intégration intersectorielle entre les objectifs de l'environnement et ceux de l'économie pour la prise de décision concernant divers secteurs des ressources naturelles. Du plus, les recommandations de la Stratégie mondiale de conservation sont prises en considération dans nos efforts de gestion des ressources naturelles."

YOUGOSLAVIE: "Pour matérialiser le Plan d'action il faut que les États riverains expriment de manière plus décisive leur volonté politique. A présent que le PAM a atteint un niveau avancé de maturité institutionnelle, structurelle et opérationnelle, il est nécessaire d'avoir une volonté politique nette et engagée, si l'on veut atteindre les objectifs communs pour une mer Méditerranée plus saine et un développement harmonieux de la région du point de vue de l'écologie. Il est plus que jamais nécessaire que les Parties contractantes expriment clairement leur volonté de bénéficier des sources et du potentiel offerts par le PAM, en traduisant leurs obligations internationales en engagements nationaux pour le bien-être à long terme de leurs peuples. La réelle épreuve pour les Parties contractantes sera l'application du Protocole relatif à la protection contre la pollution d'origine tellurique. On ne peut parvenir à une mise en oeuvre complète du Protocole que par une coopération totale entre toutes les Parties contractantes." ■

"... La santé de la mer Méditerranée pour le bien-être des peuples"

CRITERES PROVISOIRES DE QUALITE DU MILIEU PROPOSES POUR LES EAUX DE BAINNADE

1 La Réunion extraordinaire des Parties contractantes (Athènes, 10-13 avril 1984) avait recommandé que soit mise en oeuvre l'adoption de critères provisoires OMS/PNUE de qualité du milieu proposés pour les eaux de baignade, des coquillages et des eaux conchylicoles de la Méditerranée, et les appliquer autant que faire se peut par des mesures nationales juridiques et/ou administratives appropriées.

2 Sur la base des résultats du MED POL VII et de l'analyse des réglementations actuelles nationales ou internationales relatives aux critères de qualité du milieu des eaux de baignade, des propositions ont été soumises au Groupe de travail pour les examiner, en vue de leur transmission aux Parties contractantes.

Les Parties contractantes:

(a) pour une période transitoire prennent des mesures garantissant en tant que condition commune minimale que la qualité des eaux de baignade sera conforme aux critères provisoires de qualité du milieu proposés par l'OMS/PNUE relatifs aux coliformes fécaux (reproduits dans le tableau ci-après);

- pendant cette période, les Parties contractantes qui disposent déjà de normes continueront de les appliquer sans modifier leur législation et effectueront des études comparatives entre leurs normes et les critères OMS/PNUE;

- les résultats de ces études, après l'évaluation par le Groupe de travail sur la coopération scientifique et technique, seront communiqués à la prochaine réunion des Parties contractantes en vue d'aboutir à des critères communs pour la Méditerranée.

(b) adoptent une des "Méthodes d'Etude de Pollution marine" sur lesquelles s'appuient les critères provisoires de qualité du milieu comme l'une des deux méthodes de référence. (Méthodes de référence No. 3, "Détermination des coliformes dans l'eau de mer par la méthode de culture sur membranes filtrantes", ou No. 22, "Détermination des coliformes dans l'eau de mer par la méthode de dilution à tubes multiples") à être utilisée en rapport avec ces critères.

(c) incluent, dans la mesure du possible, toutes les plages publiques à usage récréatif du littoral dans leurs programmes nationaux de surveillance continue établis dans le cadre de MED POL PHASE II;

(d) fournissent au secrétariat de la Convention les informations les plus complètes possibles sur:

- la législation et les mesures administratives actuelles sur les critères nationaux existant pour les eaux littorales à usage récréatif et les eaux conchylicoles;
- les mesures prises sur (a) et (b) ci-dessus;
- les données appropriées de surveillance continue de (c) ci-dessus.

(e) continuent à soutenir la composante de recherche et surveillance continue de MED POL PHASE II en ce qui concerne l'évaluation de la qualité des eaux à usage récréatif, des coquillages et des eaux conchylicoles en particulier pour:

- considérer l'organisation d'études comparatives entre les différentes techniques analytiques des indicateurs microbiologiques principaux;

Puisque cent millions de personnes vivent dans un très proche avenir cette population – sans oublier les cent millions de touristes en vacances et pour leurs loisirs –, il est nécessaire que la Convention de Barcelone aient posé au cours de la Réunion comme l'un des premiers objectifs du Programme de travail et de recherche en Méditerranée, la collecte de données sur la qualité du milieu marin en Méditerranée. La Réunion de la mise en oeuvre du Programme mentionné ci-dessus pour fournir une base sur laquelle les Parties contractantes puissent formuler une formulation d'un choix de critères de qualité pour la Méditerranée.

De plus, il est stipulé dans le Protocole de Barcelone contre la pollution d'origine tellurique que la Réunion des Parties contractantes de la région méditerranéenne a adopté les critères suivants:

"...Les Parties élaborent et adoptent des programmes internationaux compétentes, des normes ou critères communs concernant la surveillance et l'utilisation des ressources biologiques et des écosystèmes."

Le temps passe vite, et exactement comme dans le travail scientifique intense dans le domaine de la pollution en Méditerranée –, la Réunion ordinaire de la Convention de Barcelone a touché le grand nombre de recommandations touchant les recommandations suivantes sur les critères de qualité des eaux de baignade et le mercure dans les

- développer les techniques d'échantillonnage et d'analyse pour les organismes pathogènes dans les eaux littorales à usage récréatif et les eaux conchylicoles;
- étudier la survie des organismes pathogènes dans l'eau de mer;
- élargir le programme d'études épidémiologiques actuel pour obtenir l'information nécessaire sur le rapport existant entre la qualité de l'eau et les effets sur la santé ■

Critères provisoires de qualité du milieu pour les eaux à usage récréatif de la mer Méditerranée

Paramètre	Concentrations par 100ml à ne pas dépasser		Nombre minimal d'échantillons	Méthode analytique	Méthode d'interprétation
	50%	90%			
Coliformes fécaux	100	1000	10	Méthode de référence OMS/PNUE No.3, "Détermination des Coliformes dans l'eau de Mer par la Méthode de Culture sur Membranes Filtrantes", ou Méthode de référence OMS/PNUE No.22, "Détermination des Coliformes dans l'eau de mer par dilution à tubes multiples".	Ajustement graphique ou analytique à une distribution de probabilité log-normale.

année est d'importance capitale des de la Méditerranée..."

... sur le littoral du bassin méditerranéen, ... devrait atteindre deux cent millions ... qui se rendent chaque année sur ses côtes ... tel que les Parties contractantes à la Con- ... de leurs délibérations initiales en 1975, ... comme coordonné de surveillance continue ... du maximum possible de données sur la ... l'évaluation des données rassemblées grâce ... ci-dessus qui en résulterait avait été con- ... parties contractantes pourraient fonder la ... du milieu, applicables à la mer Méditer-

... relatif à la protection de la mer Méditerranée ... Conférence des plénipotentiaires des Etats ... à Athènes le 17 mai 1980 que:

... essentiellement, en collaboration avec les or- ... lignes directrices et, le cas échéant, des ... notamment: ...la qualité des eaux de mer ... pour la protection de la santé humaine, des

... ans plus tard - années marquées par un ... de la pollution microbienne et chimique ... gènes a adopté en septembre 1985, parmi ... tous les aspects opérationnels du PAM, ... es provisoires de qualité du milieu pour ... produits de la mer.

CRITERES PROVISOIRES DE QUALITE DU MILIEU PROPOSES POUR LE MERCURE

1 Selon tous les éléments dont on dispose sur la base de concentrations actuelles de mercure présent dans les produits de la mer Méditerranée, il apparaît que la consommation de ces produits ne présente pas actuellement de risque pour la population en général.

2 Au stade actuel, l'adoption de valeurs maximales pour les concentrations de mercure dans les produits de la mer, sur une base régionale commune, ne serait donc pas à priori justifiée.

3 Sur la base de l'évaluation de la qualité des produits de la mer Méditerranée par

référence à leur teneur en mercure faites par la FAO et le PNUE, les Parties contractantes:

(a) prennent note du critère transitoire proposé par le Comité mixte FAO/OMS d'experts des additifs alimentaires: selon ce critère, la dose hebdomadaire admissible provisoirement est de 0,3 mg de mercure, dont 0,2 mg au maximum sous forme de méthylmercure, pour une personne de 70 kg;

(b) tiennent compte de ce critère pour établir lorsque les circonstances nationales l'exigent des normes de concentrations maximales de mercure dans les produits de la pêche;

(c) incluent dans toute la mesure du possible dans leurs programmes nationaux de surveillance continue l'échantillonnage et l'analyse des espèces de produits de la mer autres que celles déjà retenues au titre de MED POL - PHASE II et dont on sait qu'elles accumulent du mercure;

(d) utilisent pour la détermination du mercure total dans certains organismes marins la méthode de référence par spectrophotométrie d'absorption atomique à vapeur froide (PNUE/FAO/AIEA/COI, No 8, rev. 1, 1984) et du méthylmercure, la méthode de référence par chromatographie en phase gazeuse (PNUE/FAO/AIEA, No 13, 1984). Cependant d'autres méthodes donnant des résultats comparables pourraient être utilisées;

(e) limitent les déversements anthropogènes de mercure dans la mer Méditerranée jusqu'à ce que des normes d'émission applicables au mercure aient été formulées en conséquence de l'entrée en vigueur du Protocole relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution d'origine tellurique et, dans le contexte de l'article 5 de ce protocole, entre-

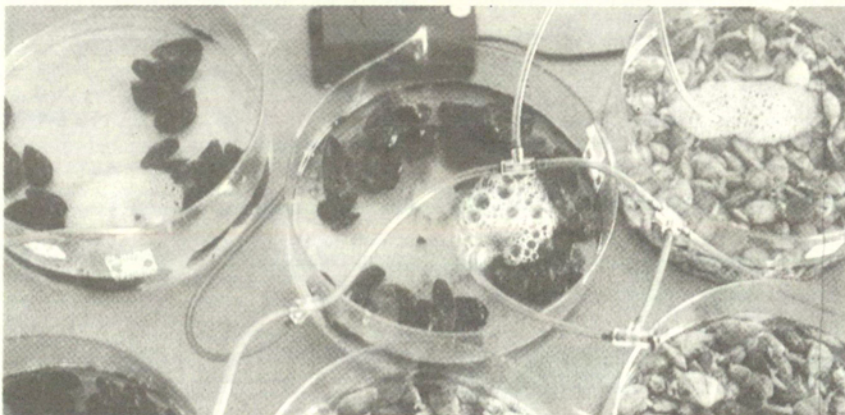
prendre dès que possible l'élaboration des programmes et mesures nécessaires pour le mercure;

(f) fournissent au secrétariat de la Convention les renseignements les plus complets possibles sur:

- la législation et les mesures administratives en vigueur concernant les critères nationaux existant pour les niveaux de mercure présent dans les fruits de mer;
- mesures prises au titre de (b), (c), (d), (e);
- données d'observation pertinentes à (d).

(g) continuent à mettre en oeuvre la composante "surveillance continue et recherche" de MED POL - PHASE II, pertinente à l'évaluation de la teneur en mercure des produits de la mer Méditerranée et aux risques affectant tous les secteurs de la population du fait de la consommation de produits de la mer, à savoir notamment:

- identification des groupes de population vulnérables;
- enquêtes sur les schémas de consommation de produits de la mer chez ces populations;
- enquêtes sur les doses de mercure présentes dans les groupes de population affectés;
- études épidémiologiques en vue d'obtenir les informations nécessaires sur les rapports existant entre ingestion de mercure et effets pour la santé;
- études sur les relations existant entre teneur en mercure total et méthylmercure des produits de la mer et effet de la cuisson sur ces doses;
- études relatives aux cycles biogéochimiques du mercure en Méditerranée;
- études des effets du sélénium sur la décroissance de la toxicité du mercure ■



À Gênes, les Parties contractantes recommandent: **ACCELEREZ L' ACTION!**

Depuis Gênes, le Plan d'action pour la Méditerranée est entré dans une décennie où les conditions de la pollution du bassin méditerranéen sont plus âpres. De nos jours, le PAM doit affronter des problèmes plus complexes et difficiles que lors de son lancement au début des années 70. En 1985, les touristes et les activités touristiques s'accroissent dans la région, l'urbanisation se propage, l'agriculture est de plus en plus intensive, l'industrialisation rampe - dévorant la ceinture de verdure de la région -, le volume de polluants transportés par l'atmosphère semble augmenter, les pluies acides "frappent à nos portes", les nouvelles applications de la technologie ont multiplié le pouvoir de destruction de l'homme.

En même temps, les besoins des peuples de la Méditerranée pour un développement à long terme, une accroissement de leurs revenus et une amélioration de la qualité de la vie sont plus que jamais évidents et justifient qu'ils réclament de façon déclarée un milieu marin plus sain et plus productif.

Ces réalités sociales multiples et jusqu'à un certain point contraires indiquent les complexités de la fonction de l'Unité de coordination, expliquent le spectre et les complications du fonctionnement du PAM et sont le reflet de l'ampleur et du nombre important des recommandations, adoptées par la Quatrième réunion ordinaire, réunie à Gênes pendant une toute semaine en septembre 1985.

Plusieurs de ces recommandations - les plus indicatives (selon le libre choix opéré par le Rédacteur) des préoccupations des Etats riverains en matière de pollution - couvrant pratiquement tous les aspects opérationnels du Plan d'action pour la Méditerranée et les principaux sujets abordés au cours de la réunion de Gênes, figurent ci-après:

Les Parties contractantes:

Réaffirment la nécessité d'établir un rapport annuel récapitulatif sur les mesures prises en application de la Convention de Barcelone et de ses protocoles, rapport qui devrait être présenté au secrétariat au 30 juin de chaque année.

Invitent les Parties contractantes à ratifier le Protocole relatif à la pollution d'origine tellurique.

Invitent les Parties contractantes à ratifier le Protocole relatif aux aires spécialement protégées.

Invitent les Parties contractantes à ratifier toutes les conventions internationales ayant trait à la protection de l'environnement.

Recommandent que des installations portuaires adéquates de réception soient mises en place en Méditerranée conformément aux dispositions de la Convention MARPOL 1973/78.



Les Parties contractantes:

Recommandent que tous les Etats côtiers élaborent et adoptent des plans nationaux d'urgence, condition préalable essentielle à

l'établissement d'accords multilatéraux et sous-régionaux d'assistance mutuelle en cas de situation critique.

Recommandent que le Centre régional de lutte contre la pollution par les hydrocarbures formule des propositions pour l'établissement d'accords de coopération sous-régionaux en cas de situations critiques dues à la pollution par les hydrocarbures.

Les Parties contractantes:

Notent avec satisfaction l'implantation renforcée des Centres d'activités régionales pour le Plan bleu (Sophia Antipolis), le Programme d'action prioritaires (Split) et les Aires spécialement protégées (Tunis). Les accords touchant les Centres devraient être complétés dès que possible.

Confirment une nouvelle fois que les Centres d'activités régionales sont des institutions nationales chargées de mettre en oeuvre des tâches spécifiques dans le cadre du Plan d'action pour la Méditerranée.

Accueillent favorablement les mesures recommandées pour qu'une opération de publicité relative au rôle du Plan d'action pour la Méditerranée dans la protection de la mer Méditerranée contre la pollution soit entreprise, ainsi qu'elle a été proposée par la Réunion des Directeurs des Centres d'information des Nations Unies, en particulier en soute-

nant la Semaine de l'Environnement de la Méditerranée.

Accueillent favorablement la publication du bulletin d'information du Plan d'action pour la Méditerranée "MEDWAVES" et estiment que ce bulletin est un élément important de l'échange d'information.



Les Parties contractantes:

Considèrent nécessaire d'établir et de diffuser en première urgence un document à l'usage des Etats décrivant en détail le processus des scénarios, les hypothèses de départ, les données et leurs sources, les objectifs à atteindre et définissant clairement les données à réunir par les Etats et la méthodologie pour permettre d'établir les scénarios nationaux en harmonie et cohérence avec les scénarios d'ensemble;

Réitérent leur engagement de mener à bon terme l'exercice du Plan bleu à la fin 1987.

Demandent une étude détaillée par les Parties contractantes des résultats du Plan bleu et examen de son applicabilité pour les stratégies de développement national - 1988-89.

Les Parties contractantes:

Recommandent que ceux des Etats qui ne l'auraient pas encore fait désignent les Structures focales nationales du Programme d'actions prioritaires et les invitent à lui accorder un soutien total. Il serait souhaitable que, chaque fois qu'on le jugera opportun et faisable, les Structures focales nationales du Plan bleu et du Programme d'actions prioritaires soient identiques, en vue d'assurer un développement harmonieux de la planification intégrée et de la composante "gestion" du Plan d'action.

Recommandent que soit encouragée la participation d'institutions nationales et d'experts en vue de faciliter la mise en place de réseaux, d'institutions et d'experts apportant leur concours au Programme d'actions prioritaires.



Les Parties contractantes:

Invitent le Centre d'activités régionales pour les aires spécialement protégées à formuler, en coopération avec le secrétariat et d'autres organisations internationales compétentes, des lignes directrices communes des-

tinées à la sélection, l'établissement et la gestion d'aires spécialement protégées.

Recommandent que soient établis des rapports nationaux sur les aires spécialement protégées existantes et prévues ainsi que sur la législation applicable, et qu'ils soient transmis au secrétariat d'ici le 30 juin 1986 en vue de faciliter la mise en place, à bref délai, d'un réseau régional et la coordination avec les autres composantes du Plan d'action.

Recommandent que toutes les Parties contractantes désignent une Structure focale nationale responsable des aires spécialement protégées.

Recommandent la ratification du Protocole relatif aux aires spécialement protégées par toutes les Parties contractantes à la Convention de Barcelone en 1987.

Les Parties contractantes recommandent que les activités suivantes soient mises en œuvre au cours de la période biennale 1986-1987:

- Poursuite des négociations avec les Coordonneurs nationaux du MED POL en vue d'accroître les contributions à la PHASE II dans le cadre de leurs programmes nationaux de surveillance; on s'emploiera notamment à améliorer le degré de couverture de la Méditerranée par le programme, ce degré s'avérant actuellement insuffisant, et à assurer une communication plus efficace, régulière et significative des résultats obtenus;
- Fourniture d'équipements, d'une formation et de bourses aux centres nationaux de recherche sur requête des Coordonneurs nationaux du MED POL et en consultation avec ceux-ci, dans les pays ayant un programme de surveillance continue qui a été signé;
- Poursuite de l'appui accordé aux participants au MED POL par le biais des services communs d'entretien, de l'apport de méthodes de références destinées aux études sur la pollution du milieu marin, et grâce aussi à leur participation active aux exercices d'inter-étalonnage afin de les aider à améliorer la qualité de leurs données;
- Etablissement des états détaillés des sources et des quantités de polluants d'origine tellurique;
- Parrainage de la participation de chercheurs et d'experts aux réunions organisées par d'autres organismes sur des sujets se rapportant aux activités de surveillance du MED POL;
- Le lien étroit qui associe déjà les composantes "recherche" et "surveillance continue" du MED POL sera renforcé en vue de tirer le meilleur parti possible des résultats des activités de recherche lors des évaluations de l'état

de pollution de la mer Méditerranée;

• En vue de faciliter l'évaluation des résultats provenant des projets de recherche individuels, on adoptera une démarche mieux coordonnée dans la mise en œuvre des projets. On organisera des journées d'étude et des réunions d'experts sur des sujets qui nécessitent une méthodologie commune pour l'échantillonnage et l'analyse ainsi qu'une coordination des travaux entre les centres de recherche;

• En 1986, en se fondant sur les propositions de programme convenues par des experts désignés par les Coordonneurs nationaux, il sera lancé, dans le plus grand nombre de pays possible, un projet pilote comportant l'étude des polluants dans l'atmosphère;

• La mise en application rapide du Protocole relatif à la protection contre la pollution d'origine tellurique est en elle-même une contribution des plus importantes au contrôle des polluants pénétrant dans la mer Méditerranée;



• Le secrétariat proposera un ordre de priorité et un calendrier réaliste pour l'élaboration de programmes et de mesures concernant au moins deux substances chaque année, y compris des normes communes d'émission et d'usage, comme l'exige la mise en application du Protocole contre la pollution d'origine tellurique;

• Pour cette proposition, les substances de l'annexe I du Protocole tellurique ainsi que les micro-organismes pathogènes seront étudiés avec une plus grande priorité que le reste des substances de l'annexe II;

• Toutes les Parties contractantes devraient ratifier le Protocole relatif à la protection contre la pollution d'origine tellurique d'ici 1987;

• L'annexe relative à la pollution atmosphérique dans le cadre du Protocole contre la pollution d'origine tellurique devrait être adoptée d'ici 1988;

• Pour la mise en application de ce Protocole, il est essentiel que l'enquête sur les sources de polluants qui pénètrent dans la Méditerranée soit faite d'ici la fin de 1986;

• Les Parties contractantes qui ne l'ont pas encore fait devraient désigner sans délai les "autorités compétentes", conformément à l'article 10 du Protocole relatif aux immersions;

• Sur la base des informations fournies par les Parties contractantes, le secrétariat devrait établir et diffuser une liste d'experts et d'institutions susceptibles de fournir une assistance technique sur les questions d'immersion des déchets;

• Relations avec les autres organisations. ■

LE CALENDRIER DES REUNIONS DU PAM

JANVIER - JUIN 1986

Comité consultatif inter-agences pour le MED POL (IAAC-XIX)	13-17 jan. Athènes
Réunion d'étude sur le Programme des méduses	27-29 jan. Trieste
Séminaire de la Fédération arabe des ports maritimes	jan. Tunis
Première réunion du Bureau	24-26 fév. Athènes
Réunion d'experts sur le tourisme	24-26 fév. Split
Cinquième réunion du Comité d'orientation du Plan bleu	12-13 mars Sophia Antipolis
Réunion d'experts sur la gestion des déchets solides et liquides (lignes directrices pour la surveillance continue)	24-27 mars Split
Séminaire sur les établissements historiques	16-19 avril Split
Réunion conjointe des Structures focales nationales (BP/PAP)	23-25 avril Athènes
Séminaire sur les aspects environnementaux de l'aquaculture	21-30 avril Volos
Cours de formation sur la lutte contre la pollution par les hydrocarbures MEDIPOL 86	mai
Séminaire sur les zones sismiques (études de cas et propositions de projet)	26-30 mai Gênes
Réunion du Groupe de travail sur la coopération scientifique et technique	16-20 juin Athènes
Séminaire sur la planification intégrée des zones littorales de la Méditerranée	25-27 juin Athènes

MEDWAVES est publié bi-mensuellement par l'Unité de coordination du Plan d'action pour la Méditerranée en anglais et en français. Il se propose d'être un bulletin d'information informel qui ne reflète pas nécessairement les opinions officielles du PAM ou du PNUE.

Si vous désirez proposer un article sur un sujet relatif aux sciences marines, veuillez vous adresser à: Yannis Troumbis, Rédacteur-en chef, MEDWAVES, Unité de coordination du Plan d'action pour la Méditerranée, 48 ave. Vassileos Konstantinou, 11635 Athènes, Grèce. Tél. (00301) 723 6586, Télex 222 611 MEDU-GR

ECHOS

des débats du Palazzo Tursi

★ LE RÔLE DE CATALYSEUR que l'Unité de coordination du PAM a joué pour promouvoir avec succès les objectifs établis et les travaux prévus par la Convention de Barcelone et les protocoles y relatifs a été reconnu à l'unanimité par la Réunion de Gênes. Cependant, dans sa déclaration liminaire, le Directeur exécutif du PNUÉ a saisi cette occasion pour rappeler aux délégations des pays de la Méditerranée, au cours des débats du Palazzo Tursi que "les gouvernements méditerranéens ont le dispositif qu'il leur faut pour mettre leurs activités nationales et bilatérales en harmonie avec le Plan d'action. Les obligations internationales doivent se traduire sur le plan de lois et de la pratique nationales. Les dispositions de la Convention doivent être intégralement appliquées. Des normes communes doivent être adoptées. Les programmes nationaux de surveillance doivent devenir opérationnels dans tous les Etats côtiers."

★ APRÈS AVOIR procédé à des consultations et conformément à l'article 20 du règlement intérieur, la Réunion a élu à l'unanimité, parmi les représentants des Parties contractantes, les membres du Bureau ci-après:

M. Javier L. Saenz De Cosculluela (Espagne)
M. Abderrahmane Boufettas (Maroc)
M. Abdul-Hamid Manujid (Syrie)
Mme Nuran Talu (Turquie)

Président
Vice-Président
Vice-Président
Rapporteur

★ LE SECRETARIAT a exprimé sa satisfaction de ce que, pour la première fois, l'Albanie participe à la Réunion en qualité d'observateur et a offert de prêter à ce pays toute l'assistance requise. Il a remercié la Grèce, pays d'accueil de l'Unité de coordination, de son ferme appui.

★ TOUTES LES DELEGATIONS ayant participé aux débats de la Réunion de Gênes ont exposé les activités menées par leur pays en application de la Convention de Barcelone et des protocoles y relatifs ainsi que l'expérience nationale acquise à cet égard.

★ LES DELEGUES DES ETATS MEDITERRANEENS ont exprimé l'avis que des progrès avaient été

réalisés au cours des dix dernières années pour atteindre les objectifs du PAM, en particulier dans le domaine scientifique et dans la réduction de la pollution de la mer Méditerranée par des sources d'émission urbaine. Cependant ils n'ont pas manqué de souligner que des problèmes majeurs d'environnement se posaient, qu'il faudrait aborder au cours de la prochaine décennie.

★ UN CERTAIN NOMBRE DE DELEGATIONS ont annoncé la ratification par leur pays des divers protocoles.

★ LE MED POL a été reconnu comme étant le programme relevant du Plan d'action mené avec le plus de succès; néanmoins, il a été indiqué qu'il devait devenir plus efficace et davantage orienté vers les domaines prioritaires. Les activités de surveillance et de recherche offrent aux Parties contractantes d'importants moyens d'apprécier l'état de la mer Méditerranée.

★ LA REUNION a noté avec satisfaction que le souci de l'environnement avait permis d'établir une coopération régionale et a exprimé l'espoir que cette coopération s'étendrait à d'autres domaines économiques et techniques. Il a été noté que le Plan d'action pour la Méditerranée (PAM) était un exemple de coopération féconde entre le Nord et le Sud.

★ L'ACCENT a été mis sur le fait que les mesures prises par chaque pays apportaient la contribution la plus importante aux objectifs du PAM.

★ L'APPUI apporté par les institutions spécialisées a été reconnu par les participants à la Réunion et on a suggéré que d'autres institutions pourraient également être

associées plus étroitement aux activités.

★ DE NOMBREUSES DELEGATIONS ont formulé des observations sur les objectifs spécifiques à réaliser, tels que l'établissement d'installations de réception permanentes ou flottantes dans les principaux ports de la mer Méditerranée, la désignation de sites historiques présentant un intérêt particulier pour la Méditerranée et la protection des espèces méditerranéennes menacées.

★ CERTAINES DELEGATIONS ont demandé instamment que les Parties contractantes ratifient à une date rapprochée la Convention MARPOL 73/78, aux termes de laquelle la mer Méditerranée est considérée comme une "zone spéciale".

★ CERTAINES DELEGATIONS ont appuyé la proposition visant à adopter un nouveau protocole sur la prévention de la pollution causée par l'exploration et l'exploitation au large. Cependant, d'autres délégations ont été d'avis qu'il n'y avait pas lieu d'établir de nouveaux protocoles tant que ceux qui existaient n'avaient pas été mis en oeuvre.

★ L'AVIS a été exprimé que les attributions du Centre régional de lutte contre la pollution par les hydrocarbures, à Malte, devraient être élargies afin d'englober d'autres substances nocives.

★ PLUSIEURS DELEGATIONS ont félicité le PNUÉ et lui ont rendu hommage pour les efforts qu'il déployait en vue d'assurer le succès du Plan d'action pour la Méditerranée, et ont formulé le souhait que le soutien à ce Plan soit maintenu et intensifié.

★ UNE DELEGATION a formulé l'avis que les coûts administratifs devraient être réduits.

★ PLUSIEURS DELEGATIONS se sont déclarées prêtes à accepter les recommandations du Directeur exécutif pour 1986-1987, y compris le programme et le budget proposés pour les deux prochaines années.

★ DE NOMBREUSES DELEGATIONS ont souligné l'importance du Protocole pour la protection de

la mer Méditerranée contre la pollution d'origine tellurique.

★ DE NOMBREUSES délégations se sont félicitées de la publication du Bulletin Medwaves du PAM, une mesure importante pour assurer des échanges d'informations entre les Parties contractantes et susciter une prise de conscience au sein du public.

★ CERTAINES DELEGATIONS ont été d'avis que les pays en développement qui sont Parties contractantes à la Convention de Barcelone avaient besoin de matériel, de moyens d'information et de programmes de formation pour permettre à leurs ressortissants de participer plus activement aux diverses activités relevant du Plan d'action pour la Méditerranée. D'autres délégations ont estimé que le transfert de connaissances techniques était un élément important pour l'ensemble du Plan d'action pour la Méditerranée et qu'il convenait d'encourager les mécanismes nécessaires ■

MOTION DE REMERCIEMENT

Au terme de ses travaux, la Réunion a exprimé à l'unanimité ses vifs remerciements au Gouvernement italien, à la région de la Ligurie et à la ville de Gênes pour leur large et généreuse hospitalité ainsi que pour l'efficacité des services qu'ils ont mis à sa disposition. Elle a pris connaissance avec intérêt de la proposition de tenir à Gênes, en 1988, une exposition internationale sur la Méditerranée, consacrée aux grands thèmes qui sont ceux du Plan d'action pour la Méditerranée: l'environnement naturel; les populations de la Méditerranée; les technologies pour la défense écologique de la mer. Accueillant favorablement la proposition italienne, la Réunion est heureuse que cette exposition se tienne sous le haut patronage du Plan d'action pour la Méditerranée.

ARRIERE PENSIERI

Mediterraneo si può salvare

Stati costieri adottano un decalogo antinquinamento

catastrofica - Tutte le città rivierasche con oltre centomila abitanti - Per la prima volta l'Albania presente con osservatori

IL SECOLO XIX

li per salvare il «mare nostrum» dal vertice internazionale di

Ultimatum per il Mediterraneo

ta da Zanone la sessione genovese del programma delle Nazioni U

relazione del direttore del piano di salvataggio: un

Giornale

Quotidiano del mattino

Un piano comune di difesa ambientale

Mediterraneo fra 40 anni sarà un mare morto

A STAMPA

La proposta dell'Italia al convegno internazionale sull'uso dei satelliti radiografici «mali» del Mediterraneo

unciata il ministro per l'Ecologia Zanone ai delegati di 17 Paesi e della Comunità Europea

Intesa pervenuta sul problema dell'uso dei satelliti radiografici «mali» del Mediterraneo. Zanone ha presentato ai delegati di 17 Paesi e della Comunità Europea la proposta dell'Italia di adottare un decalogo antinquinamento per il Mediterraneo. Zanone ha sottolineato che il Mediterraneo è un mare chiuso, con un ricambio delle acque molto lento, e che è quindi particolarmente vulnerabile all'inquinamento. Ha proposto un decalogo di misure per la protezione dell'ambiente marino, che include tra l'altro il divieto di scarico di rifiuti e di sostanze nocive, il controllo delle attività industriali e turistiche, e la creazione di riserve marine.

IL LAVORO

Divieti di balneazione

«Unifichiamo i criteri»

intrasti più forti al convegno sul Mediterraneo in corso a Tursi riguardano invece la sp

questione finanziaria per la salvaguardia del mare - Alcuni Stati vorrebbero ridurre la quo

Scorie tossiche è un progetto

La conferenza internazionale a Tursi (Bari) sul Mediterraneo per la salvaguardia del mare si è aperta con un incontro di lavoro per discutere i punti del decalogo antinquinamento. Zanone ha sottolineato che il Mediterraneo è un mare chiuso, con un ricambio delle acque molto lento, e che è quindi particolarmente vulnerabile all'inquinamento. Ha proposto un decalogo di misure per la protezione dell'ambiente marino, che include tra l'altro il divieto di scarico di rifiuti e di sostanze nocive, il controllo delle attività industriali e turistiche, e la creazione di riserve marine.



l'Unità

Allarmato convegno a Genova

Colibatteri, pesci morti, sacchetti di plastica e rifiuti d'ogni genere popolano l'ex-specchio d'acqua. Danni irreversibili all'ambiente e all'economia. Se si continua così tra 40 anni il 95% delle coste sarà impraticabile.



AL AHLAM-INTERNATIONAL EDITION

علي نصاية مياه البحر الازرق

Text in Arabic script, likely a translation or related article to the environmental theme.

Η ΚΑΘΗΜΕΡΙΝΗ

Υπάρχουν ακόμα φάρμακα για την Μεσόγειο θάλασσα

Η ΠΡΟΣΤΑΣΙΑ ΤΟΥ ΖΩΤΙΚΟΥ ΘΑΛΑΣΣΙΟΥ ΧΑΡΟΥ ΜΑΣ ΑΠΟ ΤΗ ΡΥΠΑΝΣΗ

PROGRAMMA IO ZIONISMO DA Η ΣΥΝΘΡΙΑ ΗΕ. ΚΑ. ΥΠΕΡΘΕΚΕ ΚΑΙ ΣΥΜΦΩΝΗΘΗΚΕ ΣΤΗ ΒΑΡΚΕΛΟΝΗ





LA DÉCLARATION DE GÈNES

SUR LA DEUXIEME DECENNIE MEDITERRANEENNE

Les Parties contractantes à la Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution et aux protocoles y relatifs, réunies à Gênes du 9 au 13 septembre 1985; ayant examiné leur coopération dans le cadre du Plan d'action pour la Méditerranée au cours des dix dernières années et le rôle du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) à cet égard;

1. Considèrent positifs les actions déjà entreprises et les progrès accomplis tout en prenant note que la qualité de l'environnement de la mer Méditerranée demande d'accélérer ultérieurement l'action pour sa sauvegarde;

2. Demeurent convaincues que leur coopération pour la protection de la Méditerranée constitue un bon exemple de la contribution de la protection de l'environnement pour un développement équilibré, et pour une meilleure compréhension entre les peuples de la région.

3. Considèrent que la santé de la Méditerranée est d'importance capitale pour le bien-être des peuples de la Méditerranée dans leur ensemble;

4. Considèrent également que la volonté politique et la solidarité de tous les pays concernés sont déjà acquis et que les bases existent pour une action plus concrète pour la protection de leur héritage commun;

5. Réaffirment leur engagement pour la protection de la Méditerranée par la mise en oeuvre du Plan d'action pour la Méditerranée qui est un instrument très utile pour assurer leur action commune;

6. Réaffirment leur volonté de coopérer pour la protection de l'environnement méditerranéen et pour l'utilisation rationnelle de ses ressources, notamment par l'harmonisation de la législation, l'élaboration de normes communes, par le renforcement des centres de surveillance continue et de recherche, l'établissement de programmes de formation, par un transfert de technologie et la multiplication de formes de coopération technique avec les pays en voie de développement pour les mettre en mesure de faire face à leurs engagements pour la protection de la Méditerranée;

7. S'engagent à accélérer la mise en oeuvre de programmes nationaux et internationaux pour atteindre les objectifs des différentes parties du Plan d'action;

8. S'engagent à intensifier leur investissement pour la lutte contre la pollution et à intensifier la vigilance sur l'application et le

La déclaration sur la deuxième décennie méditerranéenne que les Parties contractantes à la Convention de Barcelone ont adopté lors de leur quatrième Réunion ordinaire à Gênes en septembre 1985 a cristallisé les espoirs, les préoccupations et surtout la détermination des peuples de la Méditerranée à assurer pour eux-mêmes et les générations à venir un environnement marin sain.

respect des normes concernant la protection de l'environnement;

9. Décident d'utiliser le budget du Plan d'action en tant que catalyseur pour des projets établis et mis en oeuvre avec des organisations susceptibles d'y contribuer avec ses propres ressources;

10. Décident d'accroître leurs efforts pour faire plus amplement connaître les objectifs et les réalisations du Plan d'action pour la Méditerranée par toutes les voies d'information appropriées;

11. Reconnaissent que le Plan d'action devrait constituer un cadre important pour des activités nationales de développement;

12. Reconnaissent en outre que le soutien des organisations internationales, régionales et non-gouvernementales est essentiel pour atteindre pleinement les objectifs du Plan d'action pour la Méditerranée;

13. Considèrent que la protection de la Méditerranée nécessite l'appui majeur aux efforts des gouvernements par une accélération des activités orientées vers l'action des parlements, des pouvoirs locaux, des industries, des organisations non-gouvernementales, des scientifiques, des moyens d'information et du grand public pour redresser la dégradation du milieu marin dans les zones côtières;

14. Lancent un appel aux 350 millions d'habitants des pays riverains de la Méditerranée ainsi qu'aux 100 millions de touristes qui visitent cette région, pour qu'ils prennent davantage conscience des exceptionnelles valeurs naturelles, économiques et culturelles de la Méditerranée et pour qu'ils s'engagent

individuellement et collectivement à la protéger;

15. Invitent les Gouvernements à proclamer une Semaine annuelle de l'environnement méditerranéen qui permettrait de faire connaître et encourager les initiatives locales, nationales et régionales pour sa protection;

16. Décident de lancer une nouvelle phase de leur effort commun pour accélérer les activités en cours afin d'atteindre des objectifs concrets au cours de la deuxième décennie du Plan d'action;

17. Adoptent les dix objectifs suivants à atteindre en priorité pendant la deuxième décennie:

(a) La mise en place de stations de déballastage pour eaux usées et de traitement des résidus huileux de pétroliers et bateaux dans les ports de la Méditerranée;

(b) La mise en place en priorité de stations d'épuration appropriées dans toutes les villes de la Méditerranée de plus de 100.000 habitants, et d'émissaires et/ou autres équipement appropriés dans toutes les villes de plus de 10.000 habitants;

(c) L'utilisation des études d'impact sur l'environnement comme instrument important pour assurer des activités de développement appropriées;

(d) La coopération pour améliorer la sécurité de navigation et pour réduire de manière substantielle les risques du transport des substances toxiques dangereuses pouvant affecter les zones côtières ou provoquer la pollution marine;

(e) La protection des espèces marines menacées (par exemple du phoque moine, des tortues marines);

(f) La mise en oeuvre de mesures concrètes pour la réduction substantielle de la pollution industrielle et des rejets de déchets solides en Méditerranée;

(g) L'identification et la protection d'au moins 100 sites historiques d'intérêt commun le long du littoral;

(h) L'identification et la protection d'au moins 50 nouveaux sites ou réserves marines et littorales d'intérêt méditerranéen;

(i) L'intensification de mesures efficaces pour la prévention et la lutte contre les incendies de forêts, la dégradation des sols, et la désertification;

(j) La réduction substantielle de la pollution atmosphérique qui affecte le littoral et l'environnement marin avec le risque de dépôts acides ■